

JEUNESSE ET FORMATION INCLUSIVE

Politiques et financements européens

Florent LOSSON

*Sous la direction de
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | NOV 17
Économie sociale



COMPRENDRE POUR AGIR

JEUNESSE ET FORMATION INCLUSIVE
Politiques et financements européens

Florent LOSSON

Sous la direction de Denis STOKKINK

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I. EaSI, un programme pour un marché du travail inclusif	4
1. Esprit du programme	4
2. Exemple de projet	5
II. ERASMUS+, un programme pour une formation inclusive	6
1. Esprit du programme	6
2. Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation : Action-clé 1	7
3. Coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques : Action-clé 2	8
4. Soutien à la réforme des politiques : Action-clé 3	9
5. Exemples de projets	9
III. COSME, un programme pour la croissance des PME	10
1. Esprit du programme	10
2. Objectifs	11
3. Exemple de projet	12
CONCLUSION	13
BIBLIOGRAPHIE	14

INTRODUCTION

Adoptée en 2010 afin de se substituer à la défailtante Stratégie de Lisbonne, la Stratégie Europe 2020, proposée par la Commission européenne et adoptée par le Conseil et le Parlement, affirme les priorités d'action que devront suivre l'Union et les États membres afin d'atteindre une croissance « intelligente, durable et inclusive »¹. Cinq grands objectifs sont alors fixés en termes d'emploi, de recherche, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'éducation et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Tout d'abord, le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans doit passer de 69% en 2010 à 75% en 2020. Ensuite, 3% du PIB devront être investis dans la recherche et le développement. Il faudra également respecter les objectifs du paquet climat-énergie, soit une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990. Le quatrième objectif vise un abaissement du taux de sortie précoce du système scolaire à moins de 10% tout en faisant passer de 31 à 40% le taux de la population âgée de 30 à 34 ans possédant un diplôme d'enseignement supérieur. Enfin, la Stratégie Europe 2020 devra permettre à 20 millions de citoyen-ne-s européen-e-s de sortir de la pauvreté ou d'une situation d'exclusion sociale². Afin d'atteindre ces objectifs, trois priorités sont établies, et les rôles de l'innovation sociale et de l'économie sociale sont reconnus. Une croissance intelligente, d'abord, se doit d'être atteinte à travers une économie « *fondée sur la connaissance et l'innovation* »³. Une croissance durable, ensuite, par la promotion d' « *une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive* »⁴. Une croissance inclusive, enfin, à travers « *une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale* »⁵.

Dans sa communication du 26 juin 2015 portant sur les nouvelles priorités pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation⁶, la Commission appelle les États membres à prendre en compte la diversité des apprenant-e-s dans leurs politiques d'éducation et à favoriser les formations inclusives pertinentes. Il y est en outre préconisé d'améliorer l'accès aux formations relatives aux métiers de la nouvelle économie et de favoriser les méthodes d'apprentissages participatives et innovantes. Fin 2006, le Parlement européen et le Conseil publiaient leurs recommandations sur les « *compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie* »⁷. La « *nouvelle stratégie pour les compétences en Europe* » lancée en 2016⁸ eut le mérite de proposer une vision de ces compétences clés avec une orientation plus franche vers leur portée professionnellement inclusive. Lancée à l'initiative de la Commission européenne, la « *nouvelle stratégie pour les compétences en Europe* »⁹ se veut un cadre pour l'enseignement de compétences plus adapté aux nouvelles demandes émanant d'un marché de l'emploi caractérisé par la croissance continue de l'économie dite numérique et collaborative.

En termes de formation inclusive des jeunes, nous présentons dans cette note trois aides transnationales portant sur la période 2014-2020, toutes trois complémentaires dans l'atteinte des objectifs de la Stratégie Europe 2020. Le programme EaSI, d'abord, est le prolongement de PROGRESS, mis en place dès 2007 et visant la promotion d'un marché du travail inclusif en renforçant la coordination transnationale des actions européennes dans les secteurs de l'emploi et des affaires sociales. Le programme Erasmus+ tend lui à la création de synergies entre les différents secteurs de formation provenant de l'éducation formelle, non formelle et informelle. Le programme est divisé en trois actions clés : mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation ; coopération en matière

¹ COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2010) 2020 final, Communication de la Commission, EUROPE 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive, 19.05.2010.

² *Ibid.*, p.5.

³ *Ibidem.*

⁴ *Ibidem.*

⁵ *Ibidem.*

⁶ COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2015) 408 final, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Nouvelles priorités pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation, 26.08.2015, p.5.

⁷ JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE, Recommandation du Parlement Européen et du Conseil du 28 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, 18.12.2006.

⁸ COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2016) 381 final, Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions, A new skills agenda for Europe, 10.6.2016.

⁹ *Ibidem.*

d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques et soutien à la réforme des politiques. L'objectif du programme est d'apporter une réponse systémique aux défis éducationnels posés par Europe 2020. COSME, « *programme pour la compétitivité des PME* », est complémentaire de deux instruments précités, l'identification et le partage de bonnes pratiques ainsi que le financement alloué aux PME visant au retour à une croissance économique respectueuse des impératifs sociaux. Ainsi, COSME tend à soutenir les entrepreneur-se-s issus-es des « groupes cibles » : femmes, jeunes, etc.

Sont par ailleurs brièvement présentés dans cette note des exemples de projets transnationaux bénéficiant de ces sources de subventionnement.

I. EASI, UN PROGRAMME POUR UN MARCHÉ DU TRAVAIL INCLUSIF

1. ESPRIT DU PROGRAMME

Portée du programme : affaires sociales, marché du travail, entrepreneuriat.

Période : entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2020.

Budget total : 919,41 millions EUR (\pm 0.1% du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020).

Bénéficiaires du programme : secteur privé, ONG, structures académiques, structures de recherche.

Le programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI), mis en place pour la période 2014-2020 est destiné à poursuivre, développer et améliorer les initiatives mises en place dès 2007 dans le cadre du programme *PROGRESS*¹⁰. Le programme EaSI contribue à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020¹¹ et participe à la mise en place des initiatives phares telles que la *plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale* ou encore la *stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois*.

Remplaçant trois programmes autrefois distincts (*PROGRESS*, *EURES* et *Progress microfinance*), l'ambition d'EaSI est de promouvoir et supporter le développement d'un marché du travail inclusif en renforçant la coordination transnationale des actions européennes dans les secteurs de l'emploi et des affaires sociales. Le programme vise à permettre un meilleur accès pour les entreprises sociales au financement et la facilitation d'accès pour les personnes vulnérables à des instruments de microfinancement.

Le programme est appelé à contribuer à l'application des objectifs de l'Union en luttant contre le chômage des jeunes et ainsi soutenir les États membres dans la mise en application de la garantie pour la jeunesse détaillée dans la recommandation du Conseil du 22 avril 2013, selon laquelle tous les jeunes de moins de 25 ans « devraient se voir proposer une offre d'emploi de bonne qualité, un enseignement continu, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou de leur sortie de l'enseignement formel »¹².

Le programme devra en outre être créateur de pratiques inclusives permettant la suppression de toute discrimination.

« [...] le programme devrait faire en sorte que la mise en œuvre de ses priorités contribue à la lutte contre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. »¹³

Si au travers du programme EaSI l'Union européenne se focalise sur les initiatives émanant de l'innovation sociale, c'est que ses institutions considèrent celles-ci comme les plus à même de répondre aux nombreuses carences sociales, notamment celles apparues suite à la crise économique et financière.

¹⁰ JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE, Décision n°1672/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 2006 établissant un programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale – *Progress*, JO L 315 du 15.11.2006, p.1.

¹¹ LOSSON, F. *La transformation numérique dans l'EUROPE 2020, un puissant levier d'inclusion*, POUR LA SOLIDARITÉ, Note d'analyse, 2017.

¹² JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE, Recommandation du Conseil du 22 avril 2013 sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse, JO C 120 du 26.4.2013.

¹³ JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE, Règlement n° 1296/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant un programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (*EaSI*), 20.12.2013., L 347/242.

« Le programme devrait soutenir les actions visant à accroître l'innovation sociale en vue de répondre aux besoins sociaux qui ne sont pas rencontrés ou qui le sont insuffisamment, en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de promotion d'un taux élevé d'emplois durables et de qualité, de garantie d'une protection sociale adéquate, de prévention de la pauvreté, et de l'amélioration des conditions de travail et d'accès des personnes vulnérables à la formation. »¹⁴

L'innovation sociale étant considérée comme vectrice de justice sociale par la mise en place d'un marché du travail inclusif, elle est un essentiel rouage à la mise en exécutif de la stratégie Europe 2020. Par ses exigences, l'économie sociale est la plus à même à répondre aux demandes inclusives d'une Europe encore convalescente.

La Commission aspire ainsi, au travers du programme EaSI, à faire émerger des initiatives socialement innovantes sur la base de projets transnationaux permettant une large collecte de données concernant les politiques sociales expérimentales. Les meilleures pratiques identifiées peuvent par la suite « être mises en œuvre à plus grande échelle avec le soutien financier du Fonds social européen (FSE), ainsi que d'autres sources »¹⁵. La Commission préconise que des synergies soient trouvées entre le programme EaSI et les autres programmes de subventionnement ou fonds structurels européens afin de faire office de complément à ces programmes. Aucun chevauchement de subventionnement n'est toutefois possible pour un projet proposé. En outre, le programme bénéficiant d'un budget limité, la priorité est accordée aux initiatives dotées d'un « effet multiplicateur manifeste », susceptibles de bénéficier à des projets et initiatives connexes ou d'être efficacement reproduits à de plus larges échelles.

2. EXEMPLE DE PROJET

« FIRST STEP TO FIRST JOB: Innovative methods leading youth to a solid career »¹⁶

Début du projet : janvier 2013 – Fin du projet : juillet 2013.

Subventionnement européen : 166 123 EUR.

Type : Politique de l'emploi pour la jeunesse.

First step to first job est un projet transnational de recherche mené durant 7 mois par des professionnels venus de 5 pays européens (Roumanie, Autriche, Espagne, Italie, Portugal). Le projet a mis en place une initiative innovante nommée « entreprise simulée », visant à développer les compétences entrepreneuriales des étudiants.

Des ateliers furent organisés dans chacun des pays partenaires du projet, usant des méthodes innovantes d'insertion des jeunes sur le marché du travail, avec comme objectif d'identifier les possibilités de mise en œuvre de l'initiative dans les pays d'accueil, en particulier, et dans l'ensemble de l'Union européenne, en général.

Le projet a répondu à trois objectifs :

1/ Stimuler le débat entre les différentes parties prenantes sur les méthodes innovantes pour la transition des jeunes vers le marché du travail, en particulier sur l'approche innovante de l' « entreprise simulée ».

2/ Diffuser le concept de l' « entreprise simulée » comme un outil innovant pour préparer les étudiants à accumuler des compétences pratiques pour leurs futures carrières professionnelles.

3/ Élaborer des recommandations à l'intention des décideurs afin de développer des politiques sociales et de l'emploi adéquates pour assurer une transition en douceur de l'école au travail.

¹⁴ *Ibid.*, L 347/238.

¹⁵ *Ibid.*, L 347/239.

¹⁶ FIRST STEP FIRST JOB, website, www.firststepfirstjob.eu

II. ERASMUS+, UN PROGRAMME POUR UNE FORMATION INCLUSIVE

1. ESPRIT DU PROGRAMME

Portée du programme : éducation, formation, jeunesse, sport.

Période : entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2020.

Budget total : 14,8 milliards EUR (± 1,5% du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020).

Bénéficiaires du programme : secteur public, secteur privé, ONG, structures académiques, structures de recherche.

Le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport (Erasmus+), mis en place pour la période 2014-2020, ambitionne de répondre efficacement aux objectifs de la Stratégie Europe 2020, en particulier les objectifs éducationnels. Il y est ciblé d'abaisser le taux d'abandon scolaire en dessous de 10% ainsi que de permettre à un minimum de 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un niveau équivalent. Le programme Erasmus+ tend par ailleurs grandement à participer au succès des initiatives phares « *une jeunesse en mouvement* » ainsi que la « *stratégie pour de nouvelles compétences et pour de nouveaux emplois* ».

La Commission a la volonté, au travers ce programme, de faciliter la création de synergies fortes entre les différents secteurs de formation provenant de l'éducation formelle, non formelle et informelle afin d'apporter une réponse systémique aux objectifs de la stratégie Europe 2020¹⁷. L'Union européenne souhaite s'appuyer sur des stratégies d'enseignement et de formation professionnels (EFP) à même de répondre au besoin de formation tout au long de la vie et d'enseignement de qualité¹⁸. Ainsi, le programme tend notamment à soutenir les initiatives permettant la mise en place de stages et d'apprentissages au sein des entreprises afin de réduire le fossé des compétences.

« Des stages et des apprentissages de qualité, y compris dans les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, sont nécessaires pour combler le fossé existant entre, d'une part, les connaissances acquises pendant les études et la formation et, d'autre part, les aptitudes et les compétences requises par le monde du travail, ainsi que pour renforcer l'employabilité des jeunes. »¹⁹

Si, à l'instar des autres programmes européens de financement, la reproductibilité et l'impact systémique sont recherchés, « *les projets individuels en quête de soutien financier au titre du programme ne sont pas tenus d'entraîner un impact systémique en tant que tel. C'est le résultat cumulatif de ces projets qui devrait contribuer à obtenir un impact systémique* »²⁰.

Dans les domaines de l'éducation de la formation et de la jeunesse, trois actions-clé sont soutenues. La première est consacrée à la mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation. La deuxième consacre la coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques. Enfin, la troisième action-clé porte sur le soutien à la réforme des politiques.

¹⁷ JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE, Règlement n° 1296/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant «Erasmus+» : le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, 20.12.2013., L 347/51.

¹⁸ *Ibid.*, L347/52.

¹⁹ *Ibidem*.

²⁰ *Ibidem*.

2. MOBILITÉ DES INDIVIDUS À DES FINS D'ÉDUCATION ET DE FORMATION : ACTION-CLÉ 1

Le budget minimal alloué à cette action est à hauteur de 63% du budget total Erasmus+, parmi lesquels au moins 77,5% sont alloués au domaine de l'éducation et de la formation et au moins 10% au domaine de la jeunesse.

Cette action soutient les projets permettant la facilitation de la mobilité transnationale académique ou professionnelle des apprenant-e-s et des personnels encadrants et formateurs.

Les projets mis en œuvre dans le cadre de cette action promeuvent les activités de mobilité transnationale [...] visant à :

- aider les apprenant-e-s à obtenir des acquis d'apprentissage (connaissances, aptitudes et compétences) dans le but d'améliorer leur développement personnel, leur participation à la société en tant que citoyens actifs et attentifs et leur employabilité sur le marché du travail européen et non européen ;
- soutenir le développement personnel des personnes qui travaillent dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse dans le but d'innover et d'améliorer la qualité de l'enseignement, de la formation et de l'animation socio-éducative dans toute l'Europe ;
- améliorer sensiblement les compétences des participants en langues étrangères ;
- sensibiliser les participant-e-s aux autres cultures et pays et leur permettre de mieux les comprendre, en leur donnant la possibilité de constituer des réseaux de contacts internationaux, de participer activement à la société et de développer un sentiment de citoyenneté et d'identité européennes ;
- améliorer les capacités, l'attractivité et la dimension internationale des organisations actives dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, de manière à ce qu'elles puissent proposer des activités et des programmes mieux adaptés aux besoins des personnes, en Europe et ailleurs ;
- renforcer les synergies et les transitions entre l'enseignement formel, l'enseignement non formel, la formation professionnelle, l'emploi et l'entrepreneuriat ;
- assurer une meilleure reconnaissance des compétences acquises lors des périodes d'apprentissage l'étranger.²¹

Si les objectifs visés par l'action 1 sont essentiels, il est toutefois dommageable que trop souvent les subventionnements ne puissent être alloués qu'à des structures éducatives dites « formelles ». La demande en compétences nouvelles et l'impératif d'inclusion et de diversité poussent cependant vers une plus haute considération des opportunités offertes par l'éducation informelle. En effet, l'éducation informelle et l'éducation tout au long de la vie représentent des opportunités nouvelles d'inclusion sociale pour les NEETs, les personnes en situation de chômage longue durée et celles se préparant à une transition professionnelle. En ne réservant les opportunités Erasmus+ qu'à une frange réduite de l'éducation, la Commission semble ignorer que cela aura comme conséquence de renouveler les cycles inégalitaires de formation. Notons cependant que l'enseignement supérieur n'est pas l'unique pôle éducatif à bénéficier de ce programme, puisque Erasmus+ permet également les stages pour les étudiants-es inscrits-es au sein d'un établissement d'enseignement et de formation professionnelle.

²¹ COMMISSION EUROPÉENNE, *Erasmus+, Guide du programme, Version 2 (2017), 20/01/2017, p. 38.*

3. COOPÉRATION EN MATIÈRE D'INNOVATION ET D'ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES : ACTION-CLÉ 2

Le budget minimal alloué à cette action est à hauteur de 28% du budget total Erasmus+, parmi lesquels au moins 77,5% sont alloués au domaine de l'éducation et de la formation et au moins 10% au domaine de la jeunesse.

L'action-clé 2 soutient :

- les partenariats stratégiques dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse ;
- les alliances de la connaissance ;
- les alliances sectorielles pour les compétences (mises en œuvre à l'issue d'un appel à propositions spécifique).²²

Les projets de « partenariats stratégiques » sont de deux types : les partenariats stratégiques soutenant l'innovation, d'abord, dont le rôle est de proposer des solutions nouvelles ainsi que de travailler à leur exploitation et diffusion. Les partenariats stratégiques soutenant l'échange de bonnes pratiques ont de leur côté un rôle de mise en réseau, d'échanges et de réplication²³. Autres espaces de collaboration, les alliances de la connaissance et les alliances sectorielles pour les compétences consistent en partenariats transnationaux entre des structures d'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise. Le subventionnement alloué à un partenariat stratégique ne peut excéder 150 000 EUR par an.

Les « alliances de la connaissance » sont des partenariats formés entre des établissements de l'enseignement supérieur et le monde du travail. Elles ambitionnent de « *promouvoir la créativité, l'innovation, l'éducation et la formation fondées sur l'expérience en milieu professionnel et l'esprit d'entreprise en offrant des possibilités d'apprentissage intéressantes, y compris par le développement de nouveaux cursus et de nouvelles méthodes pédagogiques* »²⁴. Ainsi, la Commission européenne entend, au travers de ces partenariats, favoriser l'avènement d'une formation professionnelle de qualité. Soutenant des projets innovants de formation professionnelle intégrant milieux professionnels et éducation supérieure, la Commission espère créer des élans de complémentarité à même de répondre à la demande de compétences nouvelles. Accompagner des méthodes joignant qualité de l'éducation supérieure et pertinence des compétences acquises vis-à-vis du marché du travail est aujourd'hui la voie définie dans la lutte contre le chômage de masse. Les projets de coopération internationale doivent permettre l'échange intra ou intersectoriel de pratiques innovantes, le partage d'expériences et l'identification de freins et de facilitateurs à la qualité de l'éducation supérieure, de l'employabilité des jeunes et de la formation tout au long de la vie. Chaque partenariat est alors créateur d'outils, de méthodes, de programmes de travail à même d'inspirer et de faciliter d'éventuels reproductions ou changements d'échelle.

Les « alliances sectorielles pour les compétences » sont des partenariats formés entre des structures d'éducation et de formation et le monde du travail. Contrairement aux alliances de la connaissance, ces partenariats ne doivent pas impérativement impliquer d'établissements d'enseignement supérieur. Les alliances sectorielles pour les compétences visent à « *promouvoir l'employabilité, contribuer à créer de nouveaux cursus spécifiques aux secteurs ou intersectoriels, à déployer des méthodes innovantes d'enseignement et de formation professionnelle* »²⁵. Ces partenariats visent à développer un cadre sectoriel pertinent de formation prenant en compte les pratiques de qualité observées au sein du secteur impliqué. Comme les alliances de la connaissance, ces partenariats visent à réduire le fossé des

²² *Ibid.*, p. 148.

²³ *Ibidem.*, p. 150.

²⁴ JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE, Règlement n° 1296/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013, *op. cit.*, L 347/58.

²⁵ *Ibidem.*

compétences par la nature innovante et pertinente des actions menées. Le subventionnement alloué à une alliance de la connaissance ou une alliance sectorielle pour les compétences ne peut excéder 700 000 EUR pour 2 ans et 1 million d'euros pour 3 ans.

4. SOUTIEN À LA RÉFORME DES POLITIQUES : ACTION-CLÉ 3

Sont soutenues dans le cadre de l'action 3 des rencontres entre les jeunes et les décideurs politiques. Ces séminaires peuvent être nationaux ou transnationaux. L'action soutient les événements proposant informations ou débats notamment sur le thème des politiques européennes pour la jeunesse.

Y est alloué au moins 4,2% du budget total d'Erasmus+ et le budget maximal alloué à l'organisation d'un séminaire de dialogue est de 50 000 EUR.

5. EXEMPLES DE PROJETS

« SHE EMPOWERS: Economical empowerment of women through education »²⁶

Début du projet : 01-09-2014 – Fin du projet : 31-08-2017.

Subventionnement européen : 193 092 EUR.

Action-clé 2 : Coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques.

Type : Partenariat stratégique pour l'éducation des adultes.

She Empowers²⁷ est un projet transnational de recherche mené durant 3 années par des professionnel-le-s venus de 5 pays européens (Italie, France, Suède, Islande, Belgique). Le projet visait à explorer l'accès ou le retour des femmes au chômage vers une activité économique.

Pour se faire, le projet a mené : une cartographie de « bonnes pratiques » observées dans 5 pays européens ; une série d'actions pilotes au sein de ces pays pour mettre en œuvre les éléments de bonnes pratiques observés précédemment ; la publication d'un outil dont l'objectif est d'identifier les compétences requises pour les éducateur-ice-s adultes et autres prestataires de services dans ce domaine ; l'organisation de 2 modules européens expérimentaux de formation visant à répondre à certains des besoins identifiés en compétences ; la production d'un manuel de formation.

« ANEETS: Apprenticeship for NEETS »²⁸

Début du projet : 01-09-2014 - Fin du projet : 31-08-2016.

Subventionnement européen : 231 894,18 EUR.

Action-clé 2 : Coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques.

Type : Partenariat stratégique pour l'enseignement et la formation professionnelle.

ANEETS²⁹ est un projet transnational de recherche mené durant 2 années par des professionnel-le-s venu-e-s de 4 pays européens (France, Irlande, Espagne, Belgique). Il vise à promouvoir des formes innovantes d'apprentissage pour les jeunes vulnérables, dits "ni à l'emploi, ni aux études, ni en formation" (NEETs),

²⁶ COMMISSION EUROPÉENNE, ERASMUS+, *Economical empowerment of women through education*, ec.europa.eu.

²⁷ SHE EMPOWERS PROJECT, *Economical empowerment of women through education, a competence framework for professionals working with unemployed women*, 2017.

²⁸ ANEETS, website, <http://www.aneets.eu/>

²⁹ POUR LA SOLIDARITÉ, ANEETS, *Les formations en alternance, une solution pour les NEET en Europe*, source web, www.pourlasolidarite.eu.

méthodes nouvelles développées par des entreprises et des acteur-ric-e-s de l'insertion et de la formation professionnelle.

Selon les estimations d'Eurostat, 7,5 millions de jeunes âgé-e-s entre 15 et 24 ans et 6 millions des 25-29 ans sont exclu-e-s du marché du travail et du système éducatif en Europe en 2016. L'approche du projet ANEETS consiste à promouvoir le développement de productions et méthodes pédagogiques innovantes pour les entreprises dans le domaine professionnel, ainsi que la création de synergies novatrices entre les entreprises, les réseaux d'entreprises et les partenaires travaillant avec les jeunes. Le but étant de leur fournir des qualifications professionnelles significatives, des méthodes innovantes de préparation à l'emploi et de soutien à la formation. Afin de favoriser ces liens, le projet adapta les formations développées au sein du partenariat aux besoins des entreprises.

Pour se faire, le projet a mené : une étude de benchmarking européen des mesures d'orientation et de professionnalisation dans le cadre des formations en alternance ; une typologie des jeunes en décrochage scolaire et des NEETs dans chaque pays partenaire ; l'identification des leviers de processus de soutien ; la réalisation d'un guide européen pour promouvoir les formations en alternance et œuvrer à l'intégration des NEETs dans les secteurs métallurgique, de l'Horeca et des nouvelles technologies ; la publication d'une boîte à outils européenne pour favoriser l'apprentissage dans ces trois secteurs.

III. COSME, UN PROGRAMME POUR LA CROISSANCE DES PME

1. ESPRIT DU PROGRAMME

Portée du programme : commerce, croissance économique, compétitivité.

Période : entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2020.

Budget total : 2,3 milliards EUR (\pm 0.2% du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020).

Bénéficiaires du programme : secteur public, secteur privé.

Rouages indispensables de la croissance économique et de l'intégration sociale, les PME représentent 99% des entreprises au sein de l'Union européenne et fournissent 80% des nouveaux emplois. Créatrices de deux emplois sur trois dans le secteur privé, elles sont vectrices essentielles de la cohésion sociale³⁰. Ainsi, elles remplissent une fonction essentielle dans la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020. Le programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME) vise à permettre une croissance durable des PME européennes en facilitant les accès aux financements, l'identification, l'analyse et la mise à l'échelle des meilleures pratiques innovantes.

Si COSME n'a pas comme objectif premier le développement d'un marché du travail inclusif tel EaSI ou la mise en place de stratégies d'enseignement et de formation professionnelles à même de répondre au gouffre de compétences tel Erasmus+, le programme pour la compétitivité des PME est complémentaire des deux instruments précités. En effet, le travail de partage de bonnes pratiques et de financement des PME vise au retour à une croissance économique équitable et respectueuse des impératifs sociaux. Soutenir les entrepreneur-se-s issus-es des « groupes cibles » est ainsi présenté comme objectif sous-tendu de COSME.

³⁰ JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE, Règlement n° 1287/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant un programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME), 20.12.2013, L 347/34.

« Une attention particulière devrait être accordée aux microentreprises, aux entreprises exerçant des activités artisanales, aux indépendants, aux professions libérales et aux entreprises sociales. Il convient également de prêter attention aux entrepreneurs potentiels, aux jeunes entrepreneurs, aux entrepreneuses ainsi qu'à d'autres groupes cibles spécifiques comme les personnes âgées, les migrants et les entrepreneurs appartenant à des groupes socialement défavorisés ou vulnérables. »³¹

2. OBJECTIFS

COSME s'articule autour de deux objectifs généraux et quatre objectifs spécifiques³².

Objectif généraux du programme COSME

- Renforcer la compétitivité et la durabilité des entreprises de l'Union, en particulier des PME.
- Encourager la culture entrepreneuriale et promouvoir la création de PME et leur croissance.

Objectifs spécifiques du programme COSME

- Améliorer l'accès au financement pour les PME, sous la forme d'investissements en fonds propres et d'emprunts.

La Commission soutient la facilitation de l'accès au financement de PME durant les phases de démarrage, de croissance et de transmission.

- Améliorer l'accès aux marchés, en particulier à l'intérieur de l'Union mais également à l'échelle mondiale.

Pour ce faire, la Commission propose son soutien à des actions d'information et de sensibilisation vis-à-vis des normes communautaires en termes d'accès au marché transnational, des obstacles à l'entrée sur le marché des procédures douanières, etc.

- Améliorer les conditions-cadres pour la compétitivité et la durabilité des entreprises de l'Union, en particulier des PME.

Les actions visent à l'amélioration du contexte légal ainsi qu'à l'adaptation au contexte commercial. Sera ainsi supportée la mise en place de projets de consultance visant la réduction des charges administratives et réglementaires non pertinentes. En matière de développement des entreprises, la Commission supporte par ailleurs la création de réseaux, « grappes » transnationales d'entreprises. D'autres actions soutiennent la compétitivité des PME en proposant l'identification de bonnes pratiques et des potentiels industriels nouveaux.

« Ce soutien peut inclure des actions visant à promouvoir les échanges de bonnes pratiques et un recensement des besoins des entreprises en termes de compétences et de formation, en particulier des PME, et notamment en matière de compétences numériques. Il peut également

³¹ *Ibidem.*

³² *Ibid.*, p.38.

s'agir d'actions visant à favoriser l'adoption de nouveaux modèles d'entreprise et la coopération des PME au sein de nouvelles chaînes de valeur, ainsi que l'utilisation commerciale d'idées pertinentes pour de nouveaux produits et services. »³³

- *Promouvoir l'esprit d'entreprise et la culture entrepreneuriale.*

De nouveau, les actions visant au perfectionnement des conditions-cadres et la suppression des obstacles non pertinents à la création d'entreprises tendent à répondre aux nombreuses réticences confrontant l'esprit d'entreprise et la prise de risque entrepreneuriale en Europe. Par ailleurs, concernant la formation à l'esprit entrepreneurial, les groupes cibles (jeunes, femmes, etc.) sont les objets préférentiels d'investissement de la Commission avec en ligne de mire la dépréciation du gouffre des compétences et attitudes entrepreneuriales ainsi que la suppression de toute forme de discrimination.

« Une attention particulière est accordée aux entrepreneurs potentiels, aux nouveaux entrepreneurs, aux jeunes entrepreneurs et aux entrepreneuses. »³⁴

3. EXEMPLE DE PROJET

« EE-HUB : Entrepreneurship Education HUB »³⁵

Début du projet : 01-03-2015 - Fin du projet : 28-02-2018

Subventionnement européen : 350.000 EUR

Type : Formation à l'entrepreneuriat

EE-HUB est un consortium d'organisations et d'experts regroupant quatre réseaux partenaires JA-YE Europe, EUROCHAMBRES, SEECCEL and EUpVET) composés de membres au sein d'une quarantaine de pays. Le projet bénéficie de l'expertise de 45 experts et conseillers d'horizons divers, universitaires et entrepreneuriaux. L'objectif du projet est de proposer un nombre important de bonnes pratiques ainsi que de recommandations aux pouvoirs politiques en la matière de la formation à l'entrepreneuriat.

Le rôle du réseau sera par ailleurs d'améliorer les synergies entre les nombreuses initiatives dans le domaine.

³³ *Ibid.*, p. 41.

³⁴ *Ibidem.*

³⁵ EE-HUB, website, www.ee-hub.eu.

CONCLUSION

En termes de formation inclusive des jeunes, EaSI, Erasmus+ et COSME se définissent par une réelle complémentarité. EaSI tend à valoriser des innovations sociales pertinentes portant sur la réduction des inégalités, de la pauvreté et de la discrimination. Erasmus+ consacre la mobilité transnationale des étudiants et jeunes diplômés tout en définissant des priorités claires de formation telle que consacrant l'obtention de compétences numériques et entrepreneuriales afin de combler les gouffres existants de qualifications inter- et intra-nationaux. Enfin, si le programme COSME ne porte à priori pas sur les affaires strictement sociales, la Commission veille à soutenir des initiatives promouvant l'intégration de compétences clés par les populations dites « cibles » afin de réduire inégalités et discriminations en matière d'emploi mais également de répondre aux demandes nouvelles d'un marché du travail en profonde transformation.

Si l'esprit est bon, nous pouvons néanmoins regretter que les budgets alloués à ces programmes, en particulier EaSI, soient largement dérisoires face à la tâche à mener. Pensés complémentaires aux politiques nationales mises en place au sein de chaque État membre, les aides transnationales comme les fonds structurels tels le Fonds social européen (FSE) ou le Fonds européen de développement régional (FEDER) ne peuvent en l'état suffire à la réalisation des priorités sociales fixées par Europe 2020. S'il appartient aux États membres de porter des politiques sociales ambitieuses en termes de mise à l'emploi des jeunes, une synergie pertinente des initiatives ne peut se faire qu'à échelle européenne. En somme, il est temps pour les États d'intégrer l'absurdité que représente la multiplicité d'initiatives nationales coûteuses non accompagnée d'un réel renforcement du budget de l'Union en matière de formation et de mise à l'emploi.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES INSTITUTIONNELLES

- COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2010) 2020 final, *Communication de la Commission, EUROPE 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, 19.05.2010.
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52010DC2020&from=en>
- COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2015) 408 final, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Nouvelles priorités pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation*, 26.08.2015.
http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/repository/education/documents/et-2020-draft-joint-report-408-2015_fr.pdf
- COMMISSION EUROPÉENNE, COM(2016) 381 final, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Une nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe, Travailler ensemble pour renforcer le capital humain et améliorer l'employabilité et la compétitivité*, 10.6.2016.
<https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/FR/1-2016-381-FR-F1-1.PDF>
- JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE, Décision n°1672/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 2006 *établissant un programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale – Progress*, JO L 315 du 15.11.2006.
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32006D1672&from=FR>
- JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE, *Recommandation du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie*, 30.12.2006.
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32006H0962&from=FR>
- JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE, Recommandation du Conseil du 22 avril 2013 sur *l'établissement d'une garantie pour la jeunesse*, JO C 120 du 26.4.2013.
[http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013H0426\(01\)&from=FR](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013H0426(01)&from=FR)
- JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE, Règlement n° 1296/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant un programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI), 20.12.2013.
<http://www.europedirectplr.fr/wp-content/uploads/EmploiInnovation.pdf>
- JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE, Règlement n° 1296/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 *établissant «Erasmus+» : le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport*, 20.12.2013.
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013R1288&from=fr>
- JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE, Règlement n° 1287/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 *établissant un programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME)*, 20.12.2013.
<https://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/4805511a-6bfe-11e3-9afb-01aa75ed71a1/language-fr>
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Erasmus+, Guide du programme*, Version 2 (2017), 20/01/2017.
http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/erasmusplus/files/files/resources/erasmus-plus-programme-guide_fr.pdf

SOURCES WEB

- ANEETS, website.
<http://www.aneets.eu/>
- COMMISSION EUROPÉENNE, *ERASMUS+*, *Economical empowerment of women through education*.
<https://ec.europa.eu/epale/en/blog/thoughts-gender-specificity-economical-empowerment-women-through-education-she-empowers-project>
- EE-HUB, website.
<http://www.ee-hub.eu>
- FIRST STEP FIRST JOB, website.
<http://www.firststepfirstjob.eu>
- POUR LA SOLIDARITÉ, ANEETS, *Les formations en alternance, une solution pour les NEET en Europe*.
<http://www.pourlasolidarite.eu/fr/project/aneets-les-formations-en-alternance-une-solution-pour-les-neet-en-europe>

PUBLICATION

- LOSSON, F. *La transformation numérique dans l'EUROPE 2020, un puissant levier d'inclusion*, POUR LA SOLIDARITÉ, Note d'analyse, 2017.
http://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/na-2017-numerique_inclusif.pdf

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens:

- www.ess-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Les éco-innovations en Europe*, Mathilde Mosse, octobre 2017
- *Décrochage scolaire : 3 Notes d'analyse*. Marie Schuller, octobre 2017
- *Quelles politiques économiques contre le réchauffement climatique en Europe ?* Tristan Thomas, octobre 2017
- *L'agriculture urbaine en Europe*. Louise Rouquette, septembre 2017.
- *Le bénévolat, outil des politiques publiques : 3 Notes d'analyse*. Rémi Leturcq, septembre 2017.
- *Pour une identité européenne fondée sur la diversité*. Marie Schuller, septembre 2017.
- *Pour la réduction du temps de travail*. Alberto Iturralde, septembre 2017.
- *Le Socle européen des droits sociaux : réelle avancée ou simple effet de communication ?* Florian Benais, septembre 2017.
- *Égalité des genres et emploi : l'Europe revient sur l'équilibre travail-vie privée*. Anna Métral, septembre 2017.
- *La digitalisation des services à la personne*. POUR LA SOLIDARITÉ & CHORUM, juin 2017.
- *L'austérité dans la zone euro : 4 Notes d'analyse*. Alberto Iturralde, juin 2017.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Vers une économie circulaire en Europe*. Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ?* PLS & SMart, n°36, juin 2017.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France*. PLS & SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie*. PLS & SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes*. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Finance et bien-être, une réflexion participative*. Marie Leprêtre, décembre 2016.
- *Pour l'intégration en apprentissage des jeunes vulnérables*. Sanjin Plakalo, décembre 2016.
- *La participation des travailleurs au sein des entreprises*. Denis Stokkink, novembre 2016.
- *Le modèle des entreprises d'insertion : l'exemple de la France*. POUR LA SOLIDARITÉ et la Fédération des entreprises d'insertion, septembre 2016.
- *Jeunes NEET - Bonnes pratiques européennes en matière d'apprentissage*. Dans le cadre du projet ANEETS, juin 2016.
- *Agir contre les violences faites aux femmes : guide pour les entreprises*. Dans le cadre du projet CARVE, juin 2016.
- *Femmes dans le management des PME : étude comparative*. Dans le cadre du projet GBPM, avril 2016.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Économie sociale

L'économie sociale, qui replace l'humain au centre de l'économie et repose sur une gouvernance démocratique, est une voie porteuse de développement économique, d'harmonie sociétale et environnementale des territoires. Une voie susceptible de faire face aux crises économiques, écologiques et sociales auxquelles est confrontée la société actuelle. POUR LA SOLIDARITÉ – PLS, investi dans la promotion des entreprises d'économie sociale en Europe, poursuit inlassablement son travail de pionnier en défrichant de nouvelles trajectoires. C'est dans ce cadre que s'inscrit la désignation de PLS, rapporteur général du Groupe d'experts de la Commission européenne sur l'Entrepreneuriat social (GECES).

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink

www.pourlasolidarite.eu

Avec le soutien de

